

Le mercredi 11 juin 2025 à 18 heures trente minutes, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 26/05/2025, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE, Catherine VÉROVE, Messieurs, Didier HAMY, Jérémy TERRAL, Louis BOUTROY, Adrien BOLLART, Florence DUFOSSÉ, Louis KALTENBACH

Monsieur Louis BOUTROY, été élu secrétaire de séance.

Etait absent excusé : Pascal DUQUESNE

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Achat d'un logiciel de gestion cantine par le RPI Escalles/Peuplingues

Mise en place d'un logiciel de gestion de cantine « MYPERISCHOOL »

Concernant le fonctionnement de la régie cantine, qui est encore manuel et qui pose problème avec les parents :

Monsieur le Maire propose donc de le moderniser en achetant un logiciel adapté.

En accord avec la commune de Peuplingues, il propose d'acheter le logiciel « Myperischool » qui sera supporté par le budget du service Ecole.

De ce fait, les parents devront eux-mêmes s'inscrire en ligne et payer avec leur téléphone pour le jeudi 11h30.

Au-delà il y aura un blocage des inscriptions.

Avec ce logiciel, la commune de peuplingues pourra gérer la garderie.

Le coût en investissement logiciel : 1 249.00 €

Achat de 2 tablettes de pointage : 820.00 €

Paramétrage : 300.00 €

Formation : 1 000.00 €

Total HT : 3 369.00 €

Soit TTC : 4 042.80 €

A l'unanimité des présents l'assemblée accepte cet investissement qui devient indispensable.

Contrat de maintenance

Fonctionnement « MYPERISCHOOL »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'elle vient d'accepter d'investir dans un logiciel de gestion de la cantine.

En fonctionnement, il convient de prévoir un contrat de service annuel auprès de Waigéo pour une durée de 3 ans.

Soit : 621.00 € HT et 745.20 € TTC

Considérant que ce contrat est indispensable pour assurer le bon fonctionnement du logiciel, l'Assemblée autorise monsieur le Maire à signer ce contrat de maintenance et le budget du service école le prendra en charge.

Ouverture d'un compte DFT

Concernant le fonctionnement de la régie cantine, le SGC n'accepte plus les chèques ni les espèces, car cela leur occasionne trop de travail.

Par conséquent, ils nous invitent à ouvrir un compte DFT (dépôt de Fonds Trésors) auprès du service des dépôts et consignations de la D.D.F.I.P 62.

De ce fait, les chèques réceptionnés par le régisseur seront transmis au centre d'encaissement de Lille et crédités sur le compte DFT.

Ensuite, les sommes figurant sur le compte DFT seront reversés par le régisseur sur le compte banque de France du SGC de CALAIS selon la périodicité prévue dans l'acte constitutif de la régie.

A l'unanimité des présents l'assemblée autorise Monsieur le Maire à ouvrir un compte DFT et à signer tous les documents y référant.

Délibérations modificatives

D.M. N° 01

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que les participations versées par la commune d'escalles à la FDE62 dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux du Tap-Cul doivent faire l'objet de mandats de paiement au compte 204182. Or, lors du contrôle de la SGC, une participation a été mandatée au compte 45813. Il convient donc de corriger l'imputation budgétaire du mandat 112/2024 par une opération budgétaire au chapitre 041 sur la gestion 2025 en procédant à l'émission des pièces suivantes :

- 1 titre de recette au compte 45813 chapitre 041 de 60 600 €
- 1 titre de recette au compte 2151 chapitre 041 de 14 400.00 €
 - 1 mandat au compte 45813 chapitre 041 de 14 400.00 €
 - 1 mandat au compte 204182 chapitre 041 de 60 600 €

Adopté à l'unanimité.

D.M. N° 02

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'elle vient d'accepter d'investir dans un logiciel de gestion de la cantine.

En fonctionnement, il convient de prévoir un contrat de service annuel auprès de Waigéo pour une durée de 3 ans.

Pour permettre le paiement de cet investissement et son fonctionnement, il propose une délibération modificative ci-dessous.

A l'unanimité des présents l'assemblée accepte cette D.M.

D.M. N° 03

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'au budget primitif la contribution de la commune d'escalles au dispositif DILICO était de 1 626.00 €.

Aujourd'hui, le montant définitif est de 1 914.00 €.

Afin d'honorer cette contribution, monsieur le maire propose une délibération modificative soit : **au 615231 – 300.00 € ; Au 739218 + 300.00 €**

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Néant.

La réunion s'est terminée à 20h00